Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261042-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/10-42
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 23/10/2026 Date d'affichage : 23/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Marie-Lyne SCHEMBRI

Absentes ayant donné pouvoir :

- M. Benjamin GUERARD, pouvoir à Mme Candice ENEE
- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Marie-Claude GOUBIN
- Mme Émilie LE CROM JOURDAIN, pouvoir à M. Frédéric FERREIRA
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI
- M. Xavier SOURCEAU pouvoir à M. Philippe JACKSON

Mme Marie-Claude GOUBIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

PRESTATION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2225-4 et R. 2225-9 ;
Vu l'Arrêté ministériel n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du Val d'Oise ;
Considérant le Règlement départemental de DECI du Val d'Oise version du 28 février 2017 ;
Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Considérant la délibération du SIEVAM en date du 7 décembre 2023 proposant aux communes adhérentes une prestation afférente au contrôle technique des points d'eau incendie communaux ;

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- **Décide** de confier le contrôle technique des points d'eau incendie de la commune au SIEVAM ;
- **Autorise** Madame le Maire, à signer tout document relatif à cette prestation.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261042-DE

Approbation à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie-Claude GOUBIN

Le Maire,

Candice ENÉE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Cergy le 30/10/2026 et de sa publication légale le 31/10/2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr .